



QUESTIONS ET REPONSES

SUITE A LA RÉUNION AVEC LE MINISTRE

DU 13 MARS 2020

Spécial fermeture des établissements scolaires

Contredit systématiquement par le président et le premier ministre après chacune de ses interventions, le ministre a du attendre dimanche après-midi et l'intervention de l'intersyndicale pour enfin prendre la mesure de la situation et rappeler que le télé travail à domicile devait être la règle pour l'immense majorité des personnels.

La CGT Éduc'action sera à vos côtés pour vous apporter les réponses les plus précises possibles au fur et à mesure mais surtout pour s'assurer que les hiérarchies intermédiaires se conforment bien aux préconisations ministérielles de souplesse pour les personnels.

Questions et réponses

Comment va-t-on permettre la continuité pédagogique ?

C'est l'enseignement à distance qui sera privilégié. Le CNED et l'ENT. Pour le CNED, la plateforme peut accueillir jusqu'à 5 millions d'inscriptions pour chaque niveau (primaire, collège, lycée)

Faut-il privilégier le télétravail ? Quels personnels doivent absolument être présents ?

OUI. Il faut privilégier le télétravail au maximum pour tous les personnels sauf les chefs d'établissement, les personnels de sécurité et d'entretien (pour des raisons d'hygiène).

Pour la CGT Éduc'action il est primordial que tous les personnels qui ne sont pas indispensables à la continuité administrative des établissements ne soient pas contraints à se rendre sur leurs lieux de travail

Qu'en est-il des personnels fragiles ?

Une liste de pathologie va paraître lundi pour que des personnels enseignants qui en souffrent soient placés automatiquement en télétravail. Pour les personnes les plus fragiles, ils doivent voir le médecin de prévention ou médecin habituel pour un arrêt de travail. Ils doivent se signaler aussi à l'administration. S'il y a difficulté à avoir un RDV avec un médecin, ce sont les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) qui peuvent être prises.

Qu'en est-il des horaires de travail ?

Les horaires de télétravail ne peuvent pas être identiques aux obligations de service tout comme l'enseignement à distance ne peut pas remplacer le présentiel.

Qu'en est-il des élèves dont les parents sont des personnels soignants ?

Les élèves (au moins jusqu'en 4^{ème}) devront être accueilli·es en service minimum d'accueil. Le schéma arrêté à ce stade est le suivant : les parents doivent prendre contact pour se signaler et l'accueil se fera sous justificatifs. Pour les modalités les plus cohérentes, le ministère dit vouloir se donner la semaine pour un dispositif le plus efficace.

Seuls des personnels volontaires peuvent assurer cet accueil. La CGT Éduc'action exige que les conditions de sécurité sanitaire soient respectées pour ces élèves et les encadrants.

Les personnels AESH et AED doivent ils ou elles obligatoirement être présent-es ?

Non, pour les personnels AESH, les AED, ils sont en mesures conservatoires. Donc elles-ils ne sont pas tenu·es de venir. Les AESH peuvent être convoqué·es pour des enfants de soignant·es nécessitant un accompagnement mais, comme pour le reste des personnels, cela doit se faire sur la base du volontariat.

Qu'en est-il des instances de l'établissement (Conseil d'administration, conseil de classe...)?

Les réunions sont reportées, ou si nécessaire (pour Parcoursup par exemple) se faire en distanciel.

Qu'en est-il des élèves en stage ?

Les PFMP sont annulées. Leur report éventuel devrait dépendre de l'évolution de la situation

Les internats sont-ils fermés ?

Oui

Notre télétravail va-t-il faire baisser notre salaire ?

Non. Il y a bien sûr, continuité totale des primes de tout genre . Idem pour les non-titulaires.



Ces questions/réponses sont remises à jour régulièrement. Les recteurs et rectrices ont été réuni·es par le ministère afin d'avoir des consignes claires et uniformes sur tout le territoire, ce qui a cruellement manqué pendant tout le week-end. N'hésitez pas à nous faire remonter des situations dans vos établissements qui vous paraissent incohérentes ou ne répondant pas aux préconisations du ministère. Les militant·es de la CGT Éduc'action interviendront sur toutes les situations problématiques.

N'hésitez pas à faire remonter [aux syndicats départementaux CGT Educ'action](#) des situations dans vos établissements qui vous paraissent incohérentes ou ne répondant pas aux préconisations du ministère.

Les militant·es de la CGT Éduc'action interviendront sur toutes les situations problématiques.